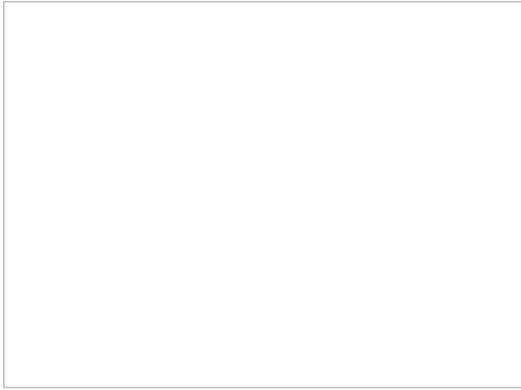


## **Bornes de recharge pour véhicules électriques**



La [Métropole du Grand Paris](#) a retenu l'offre de la [société Métropolis](#) pour financer et gérer le déploiement et l'exploitation des bornes de recharge.

Avec cette nouvelle offre de bornes électriques, la métropole, en lien avec la Ville de Sevran, encourage le développement des véhicules électriques sur le territoire afin de lutter contre la pollution de l'air et diminuer l'empreinte carbone.

### **A Sevran, Métropolis a installé 3 stations de recharges :**

- 2 stations "Citadines" situées avenues de Livry et Dumont d'Urville (mises en service à l'automne 2021) qui délivrent une puissance allant jusqu'à 22 kWh. Chaque station comporte 6 emplacements, soit la possibilité de recharger 6 véhicules électriques simultanément.
- 1 station "Express" située rue Roger le Maner qui délivre une puissance de 50 à 150 kWh, pouvant charger une autonomie de 100 km en 10 minutes. Elle devrait être mise en service d'ici l'été 2022. Elle comprend 4 emplacements.

### **Au total, à Sevran, il y a 16 emplacements pour recharger un véhicule électrique.**

Une carte interactive permet de connaître en temps réel le fonctionnement de chaque station :

<https://app.metropolis-recharge.fr/>

La tarification de la charge se fait au kWh en fonction de la consommation effective. Elle est basée sur la vitesse de charge choisie, la quantité d'énergie délivrée, ainsi que sur le temps d'occupation de l'emplacement de recharge après la fin de la charge.

Plus d'informations sur [www.metropolis-recharge.fr](http://www.metropolis-recharge.fr)

## **Se garer sur une place réservée aux véhicules électriques : attention amende**

Selon les dispositions de l'[article R.417-10 du Code de la route](#), le stationnement non autorisé et gênant sur ces emplacements est passible d'une amende de 35 euros, et comme pour un stationnement sur une place réservée aux personnes handicapées, d'un enlèvement par la fourrière.

rgba(255,255,255,1)

## **Tuto : recharger son véhicule électrique avec abonnement**

rgba(255,255,255,1)

## **Tuto : recharger son véhicule électrique sans abonnement**

rgba(255,255,255,1)

Publié le 21 avril 2022